

**COMMUNIQUE DE PRESSE CEREMONIE DE LANCEMENT OFFICIELLE**

Projet : «Renforcement des capacités et accompagnement à une formalisation durable des acteurs du secteur informel de la filière bois par une approche genre et jeunesse, pour assurer une meilleure participation au processus APV»

«Ensemble, sauvagardons notre forêt »

Le lundi 11 décembre 2017, au Centre Régional Episcopal de l'Afrique de l'Ouest - CERAO, Deux Plateaux, Abidjan, s'est déroulée la cérémonie de lancement officiel du **Projet «Renforcement des capacités et accompagnement à une formalisation durable des acteurs du secteur informel de la filière bois par une approche genre et jeunesse, pour assurer une meilleure participation au processus APV»**. En effet, ce projet s'inscrit dans le cadre des actions de sauvegarde et de gestion durable des ressources forestières. En quelques décennies, nous assistons à une régression et à une dégradation de la superficie forestière, voire la disparition du couvert forestier ivoirien. Cette situation est due en grande partie à une utilisation non adéquatement réglementée et planifiée des ressources, et cela est accentué par le commerce et l'utilisation illicite du bois sur le plan national et international.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire a entamé différentes initiatives pour freiner la destruction de son couvert forestier. Parmi elles, la négociation, dans le cadre du processus FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) d'un Accord de Partenariat Volontaire – APV avec l'Union Européenne, visant le renforcement de l'application des réglementations forestières, l'amélioration de la gouvernance forestière et la mise en place d'un cadre favorable pour le commerce légal du bois et ses produits.

Dans ce contexte, AVSI a mis en œuvre de juin 2016 à juin 2017, le projet « Promotion de la légalité et des bonnes pratiques en matière de gestion durable par la mise en place d'un cadre d'échange entre les clients de l'UE, les exportateurs et les petites et moyennes entreprises ivoiriennes ». Ce projet visait la formation des acteurs informels de la filière bois. Il a permis de mettre en relief une insuffisance de formation continue, de coaching et d'accompagnement de ces acteurs en vue de leur formalisation dans le cadre de l'APV. Ces insuffisances, qui fondent les besoins de ces derniers ont par ailleurs été largement exprimés au cours des missions de terrain réalisées dans le cadre du projet FAO/MINEF, par le CIFOR et sont aussi mentionnés dans l'Argumentaire pour la formalisation du marché national produit par le Groupe de travail « marché domestique » du CTN. Le présent projet se propose donc, dans la continuité du précédent, de poursuivre les actions de formation et d'accompagnement en vue de la formalisation des acteurs du secteur informel de la filière bois

Plusieurs résultats sont attendus du projet :

- Résultat 1: Les TPME de la filière bois du secteur informel sont formalisées et leurs capacités renforcées.
- Résultat 2: Les alliances entre les industriels du bois et OPA regroupant les TPME existantes de la filière bois sont promues et appuyées.
- Résultat 3: Les TPME sont représentées dans les instances de négociation de l'APV et des personnes (dont au moins deux femmes) issues des groupes d'alliances bénéficient d'échange d'expériences.
- Résultat 4: La visibilité du projet est assurée

La cérémonie de lancement du projet est une occasion importante pour rassembler tous les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus APV/FLEGT. Notamment : les représentants des Ministères concernés (Ministère des Eaux et Forêts, Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, le Ministère

de l'Environnement) ; les représentations diplomatiques de l'Italie, de l'Angleterre et de la Suède ; les Délégués de l'Union Européenne, de la FAO ; le Facilitateur du Processus , les représentants de la Chambre Nationale des Métiers de Cote d'Ivoire ; les organismes techniques (le Secrétariat Technique Permanent et le Comité Technique de Négociation), des ONG internationales et nationales, des corporations professionnelles et syndicales, ainsi que plusieurs autres acteurs ayant un intérêt à la réussite de la négociation et mise en œuvre de l'APV/FLEGT en Côte d'Ivoire.

Pour rappel, AVSI est une ONG Italienne créée depuis 1972 en Italie. Elle met en œuvre divers projets dans plus de 30 pays au monde, en ayant une attention particulière à la promotion de la dignité humaine à travers des projets dans le domaine dont l'éducation, la santé, la promotion de l'emploi, le développement durable et bien d'autres thématiques pertinentes. Elle a fait son entrée officielle en Côte d'Ivoire depuis 2008, et à ce jour totalise 7 projets mis en œuvre.